



PROPOSITION RC POUR LES MANIFESTIONS SPORTIVES VTM (Véhicules Terrestres à Moteurs)

Compagnie :
Intermédiaire :

Seule, une proposition très complète, accompagnée obligatoirement du REGLEMENT ou du PROGRAMME OFFICIEL de la manifestation sportive, permet aux Assureurs d'apprécier le risque à sa juste valeur et de calculer la prime au taux le plus avantageux pour l'assuré.

Nom de la personne ou de l'Association Organisatrice :

Adresse :

Fédération à laquelle l'Association est affiliée :

Nom et qualité du représentant de l'Association Organisatrice signataire de la présente proposition

Si la personne ou l'Association Organisatrice n'agit pas uniquement pour son propre compte, désigner les autres coorganisateurs :

Pour chacune des deux précédentes manifestations sportives de même nature, indiquer :

- 1. le nombre de spectateurs enregistré.....
- 2. le nombre de concurrents ayant pris le départ.....
- 3. le nombre de concurrents ayant terminé.....

Le proposant a-t-il été assuré pour d'autres manifestations sportives de véhicules terrestres à moteurs ?

A quelle Compagnie ou Société ?

Indiquer les accidents survenus au cours des manifestations sportives organisées lors des cinq dernières années



Les manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur sont règlementées par :

- I. Le Décret n°55.1366 du 18 Octobre 1955, s'il s'agit de manifestations sportives organisées sur la voir publique.
- II. Le Décret n°58.1430 du 23 Décembre 1958, s'il s'agit de manifestations sportives organisées dans un lieu non ouvert à la circulation publique.

UTILISER UNIQUEMENT LE QUESTIONNAIRE CORRESPONDANT A LA MANIFESTATION SPORTIVE PROJETEE.

QUESTIONNAIRE N°1

Ce questionnaire est réservé aux manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur organisées sur la voie publique.

<ul style="list-style-type: none"> a) Nom et appellation donnés à la manifestation à assurer b) Date de création et périodicité c) Date prévue pour la manifestation d) Date et heures prévues pour les essais officiels, s'il y a lieu e) Indiquer le lieu exact où aura lieu la manifestation f) Indiquer la nature de la manifestation : compétition de vitesse, épreuve d'endurance, rallye avec itinéraire et moyenne imposés, rallye dont le règlement n'impose pas aux concurrents un itinéraire ou un horaire fixe, course de côte, slalom, gymkhana, concours d'élégance, exhibition acrobatique sans compétition, exhibition acrobatique avec compétition, trial, rodéo-cascade, karting, enduro, etc... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--	---

Epreuves prévues au cours de la manifestation	Catégorie des véhicules admis	Nombre d'engagé
.....
.....
.....

Nombre de personnes physiques composant l'organisateur et les différents services ci-après désignés et nombre de véhicules utilisés par eux :

- 1) Organisateur : personnes et véhicules
- 2) Service médical : personnes et véhicules
- 3) Service de sécurité incendie : personnes et véhicules
- 4) Service d'ordre : Agentes de l'Etat ou de toute autre collectivité publique et véhicules

Nombre et nature des engins aériens par le service d'ordre :

Lorsque la Manifestation sportive à assurer doit se dérouler entièrement sur un circuit routier permanent, ou spécialement aménagé pour la circonstance et fermé à la circulation publique, annexer à la proposition un plan à grande échelle du circuit indiquant :

- 1) Le tracé de la piste, sa largeur, la nature du revêtement, les routes d'accès et de dégagement réservées aux spectateurs et celles réservées au service de sécurité.
- 2) L'emplacement des tribunes avec leur éloignement de la piste, la nature de leur construction, leur contenance ; les emplacements réservés au public en dehors des tribunes, avec leur éloignement de la piste, les emplacements interdits, la nature des installations permanentes ou spéciales de protection du public (glissières, grillages, buttes de terre, murs, etc...)
- 3) L'emplacement de toutes installations fixes : bars, restaurants, etc... ; l'emplacement des postes de ravitaillement, du service de sécurité (pompiers, service de santé), du parc de stationnement des véhicules des spectateurs et du parc réservé aux concurrents.

Lorsque la Manifestation Sportive doit se dérouler entièrement sur route avec éventuellement une épreuve accessoire, entraînant sur le parcours de cette épreuve, usage privatif de la voie publique, annexer à la proposition un plan de la portion de route sur laquelle se déroulera l'épreuve accessoire, mentionnant :

Le tracé de la route réservée, sa largeur, la nature de son revêtement, les emplacements réservés au public avec leur éloignement de la route, les emplacements interdits naturels de protection existant, les installations spéciales de protection qui seront mise en place.

Si le plan prévu ci-dessus a déjà été transmis aux Assureurs, annexer seulement à la proposition une note précisant les modifications apportées dans le domaine de la sécurité depuis l'organisation de la dernière manifestation sportive de même nature

GARANTIES FACULTATIVES

La personne ou l'Association Organisatrice désire-t-elle bénéficier de la garantie des risques ci-après :

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Risque A – Personne et matériel des services publics..... | 1. |
| 2. | Risque B – R.C de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels)..... | 2. |
| 3. | Risque C – R.C de l'organisateur à l'égard des concurrents (corporels et matériels)..... | 3. |
| 4. | Risque D – R.C. des concurrents entre eux (dommages corporels)..... | 4. |
| 5. | Risque E – R.C du concurrent à l'égard de ses passagers et de son co-équipier..... | 5. |

LES REPONSES FAITES AU PRESENT QUESTIONNAIRE – PROPOSITION SONT SOUMISES, EN CAS D'OMISSION, D'INEXACTITUDE OU DE FAUSSE DECLARATION, AUX SANCTIONS PREVUES PAR LES ARTICLES L 113-8 ET L 113-9 DU CODE DES ASSURANCES.

Le soussigné peut demander à la Société communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Société, des ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

L'intermédiaire

Fait à le.....
Le proposant

QUESTIONNAIRE N°2

Ce questionnaire est réservé aux manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur organisées dans un lieu non ouvert à la circulation publique.

- a) Nom de la personne titulaire de l'autorisation d'organisateur
- b) Nom de la personne détentrice de l'homologation du terrain
- c) N° d'inscription de l'homologation à la préfecture
- d) Nom et appellation donnés à la manifestation à assurer
- e) Date de création et périodicité
- f) Date prévue pour la manifestation
- g) Date de création et périodicité
- h) Indiquer le lieu exact où aura lieu la manifestation
- i) Indiquer la nature de la manifestation : compétition de vitesse, épreuve d'endurance et de régularité, course de côté, auto-cross, moto-cross (régional, national, international), grass track (régional, national, international), slalom, gymkhana, concours d'élégance, stock-car, trial, exhibition acrobatique sans compétition, exhibition acrobatique avec compétition, rodéo-cascade, moto-ball, karting, enduro, etc

Epreuves prévues au cours de la manifestation	Catégorie des véhicules admis	Nombre d'engagé
.....
.....
.....

Nombre de personnes physiques composant l'organisateur et les différents services ci-après désignés et nombre de véhicules utilisés par eux :

- 1) Organisateur : personnes et véhicules
- 2) Service médical : personnes et véhicules
- 3) Service de sécurité incendie : personnes et véhicules
- 4) Service d'ordre : Agentes de l'Etat ou de toute autre collectivité publique et véhicules

Nombre et nature des engins aériens par le service d'ordre :

Annexer à la proposition un plan indiquant :

1. Le tracé de la piste, sa largeur, la nature du revêtement, les routes d'accès et de dégagement réservées aux spectateurs et celles réservées au service de sécurité.
2. L'emplacement des tribunes avec leur éloignement de la piste, la nature de leur construction, leur contenance, les emplacements réservés au public en dehors des tribunes avec leur éloignement de la piste, les emplacements interdits, la nature des installations permanentes ou spéciales de protection du public (glissières, grillages, buttes de terre, murs, etc...).
3. L'emplacement de toutes installations fixes : bars, restaurants, etc..., l'emplacement des postes de ravitaillement, du service de sécurité (pompiers, service de santé) du parc de stationnement des véhicules de spectateurs et du parc réservé aux concurrents.

Si le plan prévu ci-dessus a déjà été transmis aux Assureurs, annexer seulement à la proposition une note précisant les modifications apportées dans le domaine de la sécurité depuis l'organisation de la dernière manifestation sportive de même nature.

GARANTIES FACULTATIVES

La personne ou l'Association Organisatrice désire-t-elle bénéficier de la garantie des risques ci-après :

- | | |
|---|----|
| 1. Risque A – Personne et matériel des services publics..... | 1. |
| 2. Risque B – R.C de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels)..... | 2. |
| 3. Risque C – R.C de l'organisateur à l'égard des concurrents (corporels et matériels)..... | 3. |
| 4. Risque D – R.C. des concurrents entre eux (dommages corporels)..... | 4. |
| 5. Risque E – R.C du concurrent à l'égard de ses passagers et de son co-équipier..... | 5. |

LES REPONSES FAITES AU PRESENT QUESTIONNAIRE – PROPOSITION SONT SOUMISES, EN CAS D'OMISSION, D'INEXACTITUDE OU DE FAUSSE DECLARATION, AUX SANCTIONS PREVUES PAR LES ARTICLES L 113-8 ET L 113-9 DU CODE DES ASSURANCES.

Le soussigné peut demander à la Société communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Société, des ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

L'intermédiaire

Fait à le.....
Le proposant